

# 40 années d'existence...

L'anniversaire était donc l'occasion de présenter les nouveaux locaux de l'entreprise

**Vendredi dernier, le Trait d'Union a fêté 40 ans d'existence dans ses nouveaux locaux sur le site de la Martinoire. Les visiteurs ont pu découvrir les lieux et comprendre le fonctionnement d'une entreprise de travail adapté.**

Le Trait d'Union a ce vendredi présenté ses nouveaux locaux. Les visiteurs ont pu assister aux diverses activités de l'entreprise : conditionnement, sous-traitance industrielle, salle blanche, etc. Ils ont ensuite écouté à l'allocution du directeur pour se diriger enfin vers le cocktail. Lorsque les visiteurs repartaient, le Trait d'Union offrait à ceux qui le désiraient un parapluie. Très bonne initiative quand on sait que la pluie et le vent atten-

**"NOUS AVIONS DÉBUTÉ NOS ACTIVITÉS DANS LA CAVE DU CPAS!"**

daient les visiteurs à l'extérieur!

## NOUVEAUX LOCAUX

Le Trait d'Union se dit particulièrement soucieux de la qualité des services offerts et occupe une situation de choix au carrefour de la France, de la Flandre et de la Wallonie. L'entreprise s'étend sur plus de 8.000 mètres carrés depuis l'extension des bâtiments. Elle est dirigée par le jeune président, Jean-François Declercq. "Notre but est de travailler dans le social et de faire du commercial. Nous avons un pourcentage de 98% de personnes handicapées",

déclare-t-il.

La salle blanche ouvre vraiment de nouveaux horizons à l'entreprise. Il s'agit d'un lieu où des personnes, portant des combinaisons pour raison d'hygiène, travaillent dans le secteur alimentaire. Les précautions sont donc de rigueur.

## C'EST UNE ETA

Le Trait d'Union est ce qu'on appelle une entreprise de travail adapté. L'objectif d'une ETA est de créer de l'emploi réservé en priorité aux personnes qui présentent un handicap. Elles fonctionnent comme les autres entreprises.

Il y en a 58 implantées en Wallonie et l'ensemble de celles-ci occupe près de 8.000 personnes. L'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) subventionne ce genre d'entreprises. Le montant des subsides dépend de la perte de rendement de chaque travailleur handicapé. Certains pourraient croire que dépendre majoritairement d'employés handicapés est un problème. D'après les directeurs du Trait d'Union et de Corelap, il n'en est rien. Les entreprises répondent aux exigences du client comme d'autres sociétés.

Claude Bourgueil, l'ancien directeur, explique quelle entreprise de travail adaptée est le trait d'Union:

"C'est une entreprise de travail adaptée qui a très bien évolué. Elle occupe environ 150 personnes. Malgré la récession économique, les activités de l'entreprise sont maintenues et même améliorées. Mais, il est clair que nous attendons des jours meilleurs pour aller de l'avant.



Les visiteurs ont écouté attentivement l'allocution du directeur, Jean-François Declercq.

*Nous avons quand même débuté nos activités dans les caves du CPAS à la rue Royale. Et maintenant, on peut admirer ce superbe bâtiment. Quant à mon successeur, ce n'était pas à moi à le choisir".*  
Et d'ajouter: "J'ai dû sélectionner des candidats et j'étais très heureux que Jean-François Declercq en fasse partie. Il travaille dans l'esprit que j'avais initié". «

MARTIN MULLIEZ